



Paris, le 17 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'APC se réjouit de la résolution commune adoptée par les CNC européens sur le droit d'auteur

L'APC se réjouit de la résolution adoptée par les CNC européens réunis au sein de l'association des EFADs, au sujet des projets de réforme sur le droit d'auteur envisagés au niveau européen, ainsi que de la déclaration de la Présidente du CNC à cette occasion, qui souligne "l'importance du droit d'auteur pour la création audiovisuelle et cinématographique" et la nécessaire "amélioration de la mise en oeuvre des droits et la lutte contre le piratage".

A juste titre, cette résolution met en lumière le caractère vital de l'exploitation territoriale des droits pour le financement des oeuvres cinématographiques et audiovisuelle et pour une distribution optimale de celles-ci, de façon adaptée aux réalités des publics nationaux. Elle constate la nécessité de prouver qu'il y aurait un véritable besoin de réforme du droit d'auteur au niveau européen avant d'entrer dans un processus en ce sens, ce qui n'est pas établi. Elle appelle la Commission européenne à renforcer la collaboration et la responsabilité des intermédiaires techniques en ce qui concerne le respect des droits.

L'APC partage le souhait évoqué dans la résolution de développer constamment la promotion de la circulation des oeuvres au niveau européen, notamment la portabilité, ce qui a vocation à être réalisé dans le cadre juridique actuel du droit d'auteur et en pleine collaboration avec les professionnels.

Elle salue la création par les EFADs d'un groupe de travail qui va effectuer une évaluation approfondie des initiatives de l'Union européenne dans le domaine du droit d'auteur, y compris sur la manière dont les films et les oeuvres cinématographiques sont financés et distribués.

Contact : Frédéric Goldsmith – APC – 01 53 89 01 30 – apc@producteurscinema.fr